



28/01/2017: évolution de la relation patient-médecin et Serment d'Hippocrate

Ceux qui demandent aux patients de renoncer à leurs intérêts et au bon sens en se soumettant aux changements imposés par la recherche obsessionnelle du profit, redeviennent très conservateurs quand il s'agit de prendre en compte un tout autre changement consécutif à la meilleure information, et surtout à l'organisation indépendante et experte des patients au sein de leurs associations agréées.

Nous devons donc expliquer tranquillement mais avec constance les conséquences de ce changement.

Nos amis de l'ACCB ont bien raison de souligner la réalité moderne du "patient expert".

Ce concept est le produit de 3 faits de société qui viennent progressivement modifier l'ordre ancien :

La capacité à critiquer les experts scientifiques jusqu'alors intouchables, la diffusion du savoir amplifiée par des moyens comme internet, et 3° l'existence d'un savoir sérieux fondé sur l'expérience des patients.

Ceci produit déjà ses effets dans la relation patients-médecins. D'après le site de référence "Wikipédia", le vieux modèle considère systématiquement le malade « *comme n'étant pas une personne raisonnable, capable de comprendre sa maladie ou de décider par elle-même de la manière dont elle veut vivre ou mourir.* »

Dans ce cas de figure, le médecin exerce un pouvoir quasi-total, puisqu'il prétend détenir l'exclusivité du savoir, tandis que le patient est un ignorant. Ce dernier n'a donc plus qu'à obéir aux choix du prescripteur, et sa liberté se limite seulement au droit de changer de médecin.

A l'inverse le modèle délibératif fondé sur le dialogue entre le médecin et le patient devient la règle.

Dans ce cas, le patient donne son consentement et autorise le médecin à dispenser un traitement dont les tenants et aboutissants sont explicités au préalable. C'est le contrat dit « de consentement éclairé ».

Evidemment, cela suppose que le patient soit en état de donner son consentement, ce qui écarte les personnes comme l'enfant, le fœtus, le dément, le comateux, la personne âgée confuse, etc.

Nous avons déjà vu plus haut que le vieux modèle est fondé sur le seul avis du corps médical qui impose son point de vue à 100% au prétexte de l'ignorance des malades.

Eh bien, sachez que la coutume nouvelle mais pleine de bon sens, stipule que le malade, même s'il n'a pas une connaissance équivalente : « *Est cependant en mesure d'évaluer les impacts de la décision médicale sur son mode de vie, ses valeurs, son histoire personnelle et le sens de son existence.* »

Il a la possibilité d'exercer son jugement et d'évaluer si le traitement proposé est acceptable, compte-tenu de sa spécificité individuelle. » (Cf. Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/Relation_m%C3%A9decin-patient)

C'est pourquoi un patient est en droit de contester et de refuser une prescription qu'il estime inacceptable.

Sachez encore que ces principes sont inscrits dans la loi et entièrement applicables à la médecine thermique.

Ils sont inclus dans le serment d'Hippocrate que prête chaque médecin, et qui résume l'esprit du Code de Déontologie Médicale.

LE SERMENT D'HIPPOCRATE en 2016

« Au moment d'être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque. »